

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1109
24 juin 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 24 juin 2008, à 10 h 10

Présidente: M^{me} Christina ROCCA (États-Unis d'Amérique)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1109^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, c'est un honneur pour moi de présider cette Conférence. Je souhaite avant tout remercier mes prédécesseurs à la présidence cette année: l'Ambassadeur Labidi (Tunisie), l'Ambassadeur Üzümcü (Turquie), l'Ambassadeur Bersheda (Ukraine) et l'Ambassadeur John Duncan (Royaume-Uni). Le même sens des responsabilités affiché par tous les membres de ce collège présidentiel, leur but commun de remettre la Conférence du désarmement à l'œuvre, leur sincère volonté de fonctionner collectivement, tout cela m'a fortement impressionné et réconforté. C'est une démonstration de la façon dont l'harmonie peut surgir d'un ensemble de voix discordantes, pour peu que la volonté existe.

Les membres de la Conférence ont commencé comme il se devait l'année en se mettant rapidement d'accord sur l'ordre du jour. Nous avons confirmé, rapidement là encore, que nos travaux resteraient axés sur quatre questions clefs. Nos débats informels, habilement dirigés par les sept coordonnateurs, ont éclairé les travaux de la présidence, tout comme les interventions de nombreux orateurs de haut niveau, à commencer par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. BAN Ki-moon. Les déclarations des différents pays ont permis de bien cadrer le tableau et de vastes consultations présidentielles ont permis de combler les vides.

Lorsque, en mars, la présidence a soumis le projet de programme de travail sous la cote CD/1840, c'était une conséquence logique et directe du travail accompli. Nous avons entendu de nombreuses déclarations en faveur de la priorité qui y est donnée à la tenue de débats de fond sur les quatre points clefs convenus, tandis que des négociations seraient engagées sur la question qui est prête à être négociée. Il faut reconnaître que certaines délégations se sont interrogées sur la nécessité de faire une distinction entre les questions clefs présentées dans le document CD/1840. Ce qui ne fait aucun doute, c'est que ce document représente un compromis et que de ce fait il ne peut, par définition, répondre parfaitement aux objectifs de chacun, mais il n'en convient pas moins pour servir les intérêts de chacun, afin de remettre la Conférence au travail. Personne dans cette salle ne pourrait prétendre que ce projet reflète la position de son pays, ce qui n'a d'ailleurs jamais été le but recherché: il n'a jamais été question de faire des gagnants et des perdants. C'est aussi la première fois depuis fort longtemps que la Conférence est si proche d'une percée, cette percée promise que nous attendons depuis si longtemps. Si le projet CD/1840 est adopté, nous gagnerons beaucoup et ne perdrons que très peu. Nous aurions certes préféré que la Conférence adopte son programme de travail plus tôt dans l'année, mais on a déjà vu par le passé la Conférence adopter son programme tardivement, et mener ensuite des travaux de fond fort utiles.

À la présidence de la Conférence, les États-Unis d'Amérique comptent bien continuer de coopérer étroitement avec les autres membres du collège des six Présidents et d'appuyer les orientations données par les précédents présidents de cette année et même ceux de ces trois dernières années. Nous demeurerons ouverts à un vaste dialogue, nous poursuivrons les consultations et nous nous efforcerons d'exploiter et d'élargir l'appui déjà quasi unanime qui sous-tend le document CD/1840. Notre espoir est que la Conférence du désarmement recommence à jouer un rôle utile.

(La Présidente)

Au cours des semaines qui ont précédé notre accession à la présidence, nous avons également été à l'écoute, et nous projetons de répondre aux appels lancés par un certain nombre d'États membres de la Conférence en faveur de la tenue de nouveaux débats sur les points inscrits à l'ordre du jour. Nous continuerons à mettre l'accent sur le document CD/1840 en tant que résultat souhaité des activités réalisées cette année par la Conférence et, avec le soutien des autres membres du collège des six Présidents, nous proposons de tenir une série de réunions informelles au cours de la troisième partie de la session, à la fin du mois de juillet et en août. Le but serait de permettre aux États d'aborder, une fois de plus, l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour adopté en début d'année. Nous avons prié les sept coordonnateurs d'assumer à nouveau leur rôle et de présider une fois encore nos débats. Tous sont disposés à le faire, ce dont je les remercie.

L'ensemble des échanges de vues qui se dérouleront dans le cadre de la reprise de nos débats informels permettra aux membres de la Conférence de se remémorer tous les points et il aidera à avancer vers un consensus sur le document CD/1840 et à établir notre rapport final. Il est proposé d'accorder à chaque point les mêmes conditions d'examen de sorte que, compte tenu du temps limité qu'il nous reste pour cette session, une séance d'une demi-journée sera consacrée à chacun d'eux. En programmant ces réunions après la pause estivale, on laissera aux délégations le temps nécessaire pour tenir des consultations plus complètes avec leur capitale avant les débats, et on pourra prendre des dispositions pour que des experts participent à ces séances informelles, si le besoin s'en fait sentir. Notre espoir et notre objectif sont que ces sept séances informelles nous permettent d'examiner l'ensemble des points de l'ordre du jour et de susciter un plus grand appui au projet CD/1840. Le secrétariat va distribuer un projet de calendrier des activités.

Il nous reste encore assez de temps cette année pour amener la Conférence à reprendre ses travaux de fond et pour redonner tout son sens à cette phrase qui peut paraître creuse, qui dit que la Conférence est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous savons par expérience que la Conférence est capable de mener des travaux de fond, même tard dans la session, et nous encourageons toutes les délégations à faire preuve de flexibilité dans les échanges et d'enthousiasme dans les débats.

J'aimerais maintenant passer à la liste des orateurs de la séance de ce jour. Les délégations suivantes se sont inscrites pour prendre la parole: Australie, Japon, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Canada, France, Sri Lanka, Chine et Nouvelle-Zélande. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Australie, M^{me} Caroline Millar.

M^{me} MILLAR (Australie) (parle en anglais): Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence. Nous sommes impatients de travailler avec vous. Soyez assurée de notre appui sans réserve. J'aimerais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Duncan, ainsi que les autres membres du collège des six Présidents pour le travail qu'ils ont accompli jusqu'ici. Vous pouvez être assurée du soutien sans faille de la délégation australienne.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour informer la Conférence de l'annonce faite le 9 juin 2008 par le Premier Ministre australien, M. Rudd, lors d'un discours qu'il a prononcé à

(M^{me} Millar, Australie)

Kyoto, au Japon, au sujet de la création d'une commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Dans leur déclaration commune du 12 juin 2008, le Premier Ministre australien et le Premier Ministre japonais, M. Yasuo Fukuda, ont réaffirmé leur détermination à renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires et à coopérer étroitement en vue de parvenir à un résultat constructif à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010.

L'Australie joue depuis fort longtemps un rôle moteur dans la limitation des armements et le désarmement, y compris avec la création du Groupe australien et de la Commission de Canberra, sa contribution au renforcement du régime des garanties nucléaires et ses travaux au sein de l'Organisation des Nations Unies sur la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires assurera le suivi des travaux importants entrepris dans les années 90 par la Commission de Canberra et le Forum de Tokyo. Ses conclusions seront examinées par une grande conférence internationale d'experts, parrainée par l'Australie, fin 2009. La Commission internationale aura pour objectif majeur d'intensifier les initiatives mondiales visant à renforcer le TNP en œuvrant pour le succès de la Conférence d'examen de 2010. La Commission sera coprésidée par le Président de l'International Crisis Group, Gareth Evans, qui, en sa qualité d'ancien Ministre australien des affaires étrangères, a supervisé les travaux de la Commission de Canberra.

En principe, les membres de la Commission seront des experts internationaux confirmés de différents pays. L'Australie et le Japon se consultent actuellement sur les modalités spécifiques de la coopération dans le cadre de la Commission, et j'ajouterai que j'ai parlé ce matin même à M. Evans, qui m'a prié de faire part à la Conférence du désarmement de son intérêt pour la tenue de très vastes consultations avec tous les États intéressés, qu'ils soient ou non parties au TNP, dans la perspective de l'établissement du mandat de la Commission. J'ai hâte d'en discuter avec mes collègues ici même.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour indiquer que ma délégation soutient pleinement la proposition des présidents de 2008 relative à un programme de travail, telle qu'énoncée dans le document CD/1840. Cette proposition s'appuie sur les travaux de qualité menés par le collègue des six Présidents de l'année dernière, qui avaient abouti au projet L.1. Ma délégation avait déjà apporté son soutien à ce projet L.1. Le document CD/1840 est un texte équilibré et bien pensé à partir duquel nous pouvons entamer nos travaux. Vous-même et vos collègues de la présidence avez mené de bonne foi de vastes consultations au sujet de cette proposition. Elle ne préjuge pas de la position des pays sur les quatre questions fondamentales, et nous permet d'engager des travaux pertinents sur lesdites questions. L'Australie s'associe aux nombreuses délégations qui se sont exprimées cette année en faveur du document CD/1840. Elle pourrait difficilement accepter que la Conférence reste dans l'impasse une année de plus. La grande majorité des délégations ici présentes soutient cette proposition. Nous prions instamment les quelques États qui ne l'ont pas encore acceptée de revenir de toute urgence sur leur position: il serait inacceptable à tous points de vue que la principale instance au monde en

(M^{me} Millar, Australie)

matière de négociations sur la limitation des armements et le désarmement reste dans l'incapacité de commencer ses travaux de fond.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie la représentante de l'Australie pour sa déclaration et pour ses paroles aimables à l'égard de la présidence. L'orateur suivant est l'Ambassadeur du Japon.

M. TARUI (Japon) (parle en anglais): Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre accession à cette fonction importante à la Conférence du désarmement.

Avant de présenter la position de mon pays sur le projet de décision CD/1840 relatif à un programme de travail, j'aimerais juste ajouter quelques observations à celles de ma collègue australienne, l'Ambassadrice Millar, sur l'initiative prise de créer la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Le 12 juin, le Premier Ministre japonais, Yasuo Fukuda, et le Premier Ministre australien, Kevin Rudd, ont publié une déclaration commune pour réaffirmer l'importance particulière que revêtent les relations entre leurs deux pays et renforcer encore leur partenariat global et stratégique. Dans cette déclaration, les deux dirigeants ont réaffirmé leur détermination à consolider le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Qui plus est, le Japon a accueilli favorablement la proposition de son homologue australien, le 9 juin à Kyoto, tendant à établir une Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Le Japon et l'Australie se consultent quant aux modalités de coopération spécifiques dans le cadre de cette commission, et nous espérons que cette instance contribuera à renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Pour ce qui est du projet CD/1840, ma délégation se félicite vivement des efforts faits par les six Présidents de cette année, sur la base des résultats obtenus les deux années précédentes, pour que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux de fond. Dans le même ordre d'idée, nous soutenons pleinement le choix fait par la présidence de poursuivre les consultations avec les États membres qui ont encore des inquiétudes quant au projet de décision relatif à un programme de travail. Vous pouvez compter sur la totale coopération du Japon dans ce domaine.

Force est d'admettre que le projet CD/1840 représente un compromis équilibré. C'était aussi le cas de la proposition globale énoncée dans le document L.1. De plus, le document CD/1840, qui s'appuie sur le projet L.1, tient compte des préoccupations spécifiques qui ont été exprimées par les délégations. Le Japon est en mesure d'accepter les modifications apportées par rapport à la proposition globale L.1 et soutient l'adoption du projet CD/1840.

Sur la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, le Japon aimerait souligner de nouveau qu'aucune délégation ne s'est déclarée opposée à des négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, malgré les divergences qui existent quant aux modalités et à la portée de telles négociations. Le projet CD/1840 énonce clairement l'objectif d'une négociation sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes

(M. Tarui, Japon)

nucléaires, mais il ne préjuge en aucune façon de l'issue des négociations. Autrement dit, ce projet de décision fournit un cadre pour la tenue de négociations sans condition préalable. Donc, pour ce qui est des modalités et de la portée des négociations, s'agissant par exemple de déterminer s'il y a lieu ou non d'inclure des dispositions sur la vérification et les stocks ainsi que la façon dont il faut procéder pour ce faire, le projet CD/1840 permet à chacun des États membres de s'employer librement à défendre les positions et suivre les priorités qui lui sont propres et de soumettre des propositions sur toute question qui lui paraît pertinente au cours des négociations.

Pour ce qui est des progrès en matière de désarmement, les débats devraient avancer indépendamment dans chaque domaine, chacun présentant un intérêt propre; en toute logique, il n'est pas souhaitable d'entraver la progression dans un domaine juste parce que l'on avance moins vite dans les autres. Cela étant dit, le projet CD/1840 est complet et équilibré, puisqu'il permet de mener des débats de fond sur les trois autres points fondamentaux de l'ordre du jour, en vue de faciliter les compromis et accords futurs et d'inclure la possibilité de tenir des négociations ultérieures sur tout point de l'ordre du jour. Nous ne voyons donc aucune raison de nous opposer au projet CD/1840 et à la reprise des travaux de fond de la Conférence sur la base de ce projet de décision.

Enfin, le Japon estime qu'en jouant son rôle d'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans le monde, la Conférence du désarmement contribuera incontestablement au renforcement de la sécurité internationale. En maintenant la Conférence dans l'impasse, nous ne faisons que perpétuer la crise actuelle en matière de sécurité internationale, née de notre propre incapacité à agir. Il nous faut donc faire preuve d'un sens plus aigu des menaces dans une situation aussi précaire. J'invite instamment tous les États membres de la Conférence du désarmement à agir dès maintenant, de toute urgence.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant du Japon pour sa déclaration et pour ses paroles aimables à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Loshchinin.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (parle en russe): Madame la Présidente, la délégation russe vous félicite chaleureusement pour votre accession à la présidence, tient à vous assurer de son plein soutien et de sa coopération, et vous souhaite un plein succès dans votre tâche.

La délégation russe estime qu'une importante somme de travail utile a été accomplie au cours de la partie hivernale de la session de 2008. Il en est résulté le projet de décision de la Conférence, établi par les six Présidents, relatif au programme de travail (CD/1840). C'est bien l'aboutissement d'un énorme travail, de multiples consultations tenues avec toutes les délégations, et le résultat logique de tous nos efforts faits au cours de cette dernière partie de session en vue d'un retour à la normale à la Conférence. Nous avons toutes les raisons de nous féliciter mutuellement pour cet important pas en avant. Bien sûr, nous sommes loin d'être satisfaits de tout ce qui figure dans cette proposition. En réalité, d'autres délégations ne sont pas non plus entièrement satisfaites. Pour notre part, nous souhaiterions par exemple que le mandat pour le point le plus hautement prioritaire à nos yeux, à savoir le point 3 – prévention d'une course aux armements dans l'espace – soit plus fort et davantage ciblé. Nous serions

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

naturellement intéressés par un mandat de négociation sur un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, ainsi que par la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous aimerions également que des questions ponctuelles ayant trait à la procédure soient traitées. Néanmoins, nous sommes disposés à ne pas nous opposer au document, afin de ne pas entraver la reprise au plus tôt des travaux de fond de la Conférence du désarmement. Nous l'avons déjà déclaré à titre national, et cette même position a été confirmée dans la déclaration faite au début de la session de printemps par le Groupe des États d'Europe orientale, à laquelle la délégation russe s'est pleinement associée. Ce n'est qu'en nous rapprochant ainsi les uns des autres que nous pourrions parvenir à un consensus et contribuer à relancer les activités relatives au désarmement multilatéral inscrites à l'ordre du jour mondial.

Madame la Présidente, nous souhaitons que les consultations que vous avez l'intention de poursuivre avec les États membres de la Conférence et les groupes régionaux soient constructives et fructueuses. Parallèlement, nous sommes convaincus que la recherche d'un consensus sur le programme de travail de la Conférence y gagnerait si l'on poursuivait les débats thématiques de fond sur tous les points de l'ordre du jour, entamés au cours de la partie hivernale de la session de 2008. Nous ne doutons pas que de tels échanges seraient utiles à la Conférence et nous rapprocheraient d'un consensus sur le programme de travail. À cet égard, nous aimerions appuyer la proposition des présidents relative à l'organisation de l'étape finale des travaux de la session de cette année. Cette proposition figure dans le document CD/WP.549/Add.2.

Nous espérons que le débat qui, selon ce document, aura lieu le 5 août et portera sur la question prioritaire aux yeux de la Fédération de Russie, à savoir les mesures propres à garantir la sécurité dans l'espace, permettra de poursuivre la discussion thématique entamée au printemps, y compris au sujet du projet de traité, soumis par la Fédération de Russie et la Chine, relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, et de la question des mesures de transparence et de confiance dans les activités menées dans l'espace.

Manifestement, la demi-journée qui sera consacrée à ce débat ne saurait suffire pour examiner les différents volets du projet de traité, y compris des questions qui ont été soulevées par un grand nombre de pays. À cet égard, nous aimerions, avec nos collègues chinois, suggérer à toutes les délégations intéressées de prévoir de poursuivre le débat le lendemain, le 6 août donc, dans le cadre d'une séance informelle à participation non limitée, sous forme d'une manifestation parallèle et de consultations bilatérales. Bien entendu, nous accueillerions très favorablement des experts nationaux à ce type de consultations. Les experts russes seraient disposés à répondre aux questions et à faire part de leurs commentaires sur le projet de traité. Nous invitons chacun de vous à y prendre part, y compris – je le répète – avec des experts nationaux.

À titre d'information, nous aimerions également indiquer que, d'entente avec les autorités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, un représentant de notre Mission à Genève a fait un exposé sur le projet de traité sur l'espace le 17 juin, à Vienne, lors de la cinquante et unième session du Comité. Dans cet exposé, il a précisé les raisons pour

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

lesquelles la Russie et la Chine avaient lancé une telle initiative, a expliqué les éléments de base du traité et a présenté de manière détaillée les arguments juridiques justifiant les dispositions clés de cet instrument. La plupart des délégations et des observateurs ont fait un très bon accueil à notre proposition d'engager de vrais échanges entre la Conférence du désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur la question d'un traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Le Bureau du Comité et le Bureau des affaires spatiales de l'ONU étudient les formes de coopération envisageables à cet égard. Nous considérons que la présentation dudit traité à Vienne a constitué une étape concrète utile pour l'organisation de la coopération entre la Conférence du désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour assurer la sécurité dans l'espace.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour ses paroles aimables à l'égard de la présidence ainsi que pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} MTSHALI (Afrique du Sud) (parle en anglais): Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de saluer les efforts déployés jusqu'ici par les présidents de la session de 2008 pour diriger les discussions dans cette enceinte de manière à progresser vers l'adoption d'un programme de travail.

Depuis que le document CD/1840 a été soumis à la Conférence, en mars de cette année, ma délégation a écouté attentivement les interventions des nombreuses délégations qui se sont exprimées sur le fait que la Conférence du désarmement restait incapable de s'entendre sur un programme de travail. Nombre de délégations se sont aussi plaintes de l'impasse dans laquelle la Conférence se trouvait depuis ces dernières années.

Toutefois, un simple examen permet d'affirmer qu'on ne peut prétendre que la structure de la Conférence empêche celle-ci d'engager des négociations. En réalité, si tel était le cas, elle n'aurait pas pu négocier le moindre traité. On ne peut dire que les négociations pourraient débiter si le secrétariat de la Conférence était plus étoffé. On ne peut dire non plus que l'insuffisance de moyens financiers empêche la Conférence de négocier, pas plus qu'on ne peut avancer que l'ordre du jour de la Conférence n'autorise pas la tenue de négociations.

De même, il est souvent dit que le règlement intérieur devrait être révisé. Or, le règlement intérieur n'interdit pas la tenue de négociations. Bien au contraire, il a pour fonction de structurer, orienter et accélérer les travaux de la Conférence du désarmement. Néanmoins, il semble que les experts du règlement intérieur soient légion, tout comme le sont les interprétations des diverses règles. L'expression «comité spécial» semble parfois avoir des significations différentes selon les délégations, et l'expression «programme de travail» peut même semble-t-il signifier trois choses différentes aux yeux de seulement deux délégations.

La règle du consensus à la Conférence du désarmement a été tellement souvent qualifiée de principale raison pour laquelle la Conférence n'est pas parvenue à négocier quoi que ce soit ces deux dernières années; or, n'est-ce pas la mauvaise utilisation qui en est faite, plutôt que la règle proprement dite, qui est à l'origine du problème? La règle du consensus ne s'applique pas

(M^{me} Mtshali, Afrique du Sud)

automatiquement; ce sont les membres de la Conférence qui choisissent le moment et la façon de l'appliquer. Lorsqu'elle sert à bloquer le début – et non l'issue – de négociations, on comprend mieux alors pourquoi certains parlent de «tyrannie du consensus». Il ne faudrait donc pas oublier que ce sont les États membres – et non le dispositif, ou l'institution – qui décident s'il convient ou non de négocier.

On a expliqué de diverses façons l'incapacité de la Conférence du désarmement à négocier, mais nombre de délégations et de commentateurs évoquent souvent le manque de volonté politique comme étant une cause – voire la cause principale – de l'absence de progrès au cours de ces dernières années. À cet égard, nous ne devrions pas faire abstraction du fait que, puisque nous représentons notre pays, nous avons un rôle important à jouer en recommandant aux autorités dont nous relevons des modalités d'action susceptibles d'influer sur l'exercice de la volonté politique ou de lui donner telle ou telle forme.

La semaine dernière, dans ses observations finales en tant que Président de la Conférence, l'Ambassadeur du Royaume-Uni a rappelé aux délégations que le mieux ne devait pas devenir l'ennemi du bien. Ma délégation va plus loin et dit que, si nous attendons que la Conférence adopte le programme de travail idéal, nous attendrons alors probablement très longtemps. Aucun des présidents de la session de 2008 n'a prétendu que le document CD/1840 était parfait, ce qu'un certain nombre de délégations ont admis depuis la présentation officielle de ce projet à la Conférence et comme notre collègue de la Fédération de Russie vient précisément de l'affirmer. Ma délégation ne pense pas elle non plus que ce projet soit parfait, pas plus que ne l'était le document L.1 présenté en 2007. Toutefois, pour imparfait qu'il soit, il représente aux yeux de ma délégation ce qui est possible et réalisable dans les circonstances actuelles.

Tous les États membres ont certes des priorités, mais des priorités différentes ne s'excluent pas nécessairement. Avec un brin d'habileté et une bonne dose de souplesse et de sens du compromis, nous devrions pouvoir travailler ensemble, et non les uns contre les autres. Ma délégation est donc disposée à se joindre à un consensus sur le document CD/1840.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie la représentante de l'Afrique du Sud pour sa déclaration et les paroles aimables qu'elle a eues à mon égard. J'invite maintenant le représentant du Canada à prendre la parole.

M. GRINIUS (Canada) (parle en anglais): Madame la Présidente, veuillez accepter mes félicitations pour votre accession à la présidence.

Le Canada a l'honneur de soumettre à la Conférence du désarmement, au nom de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le rapport de la conférence tenue les 31 mars et 1^{er} avril derniers sur le thème «La sécurité dans l'espace: la prochaine génération». Cette année, la conférence était organisée avec l'appui matériel et financier des Gouvernements de la République populaire de Chine, de la Fédération de Russie et du Canada, ainsi que de la Secure World Foundation et de la Simons Foundation. Outre le rapport de synthèse de la conférence, l'UNIDIR va publier un ouvrage qui devrait être diffusé plus tard dans l'année.

(M. Grinius, Canada)

Comme nombre d'entre vous le savent, cette conférence était la dernière d'une série de rencontres annuelles organisées par l'UNIDIR sur la question de la sécurité dans l'espace, des utilisations pacifiques de l'espace et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cette initiative est l'une des rares occasions de réunir des membres de la Conférence du désarmement, des universitaires, des experts, des organisations non gouvernementales, des chercheurs et des représentants du secteur privé pour débattre des problèmes touchant l'espace et stimuler nos réflexions sur la façon d'y remédier. Participant pour la première fois à cette série de conférences, je l'ai trouvée extrêmement instructive.

Le Canada apprécierait que le rapport de cette conférence soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à tous les États membres. Nous aimerions également suggérer qu'il en soit fait mention dans le chapitre pertinent du rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale sur les travaux de cette année. Les délégations qui souhaitent obtenir un exemplaire du rapport peuvent dès à présent contacter directement l'UNIDIR.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant du Canada pour sa déclaration et ses paroles aimables à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

M. DOBELLE (France): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous assurez la présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à cette fonction. Je souhaite également, à cette occasion, vous assurer du plein soutien de ma délégation dans la conduite de votre tâche.

S'agissant du programme de travail de la Conférence du désarmement et du projet de décision publié sous la cote CD/1840, je vous renvoie à la déclaration qui avait été prononcée au nom de l'Union européenne le 15 mai dernier par la présidence slovène, déclaration à laquelle nous souscrivons bien entendu.

Comme vous le savez, dans son discours prononcé à Cherbourg, le 21 mars 2008, le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, a proposé un plan de désarmement ambitieux et il a pris des mesures de transparence sans précédent de la part d'un État doté de l'arme nucléaire. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale que le Président vient de présenter le 17 juin dernier le souligne à nouveau, la France a la ferme volonté d'avancer sur cette voie.

À Cherbourg, le Président a, en particulier, proposé d'inviter des experts internationaux à venir constater le démantèlement de nos installations de production de matières fissiles militaires de Pierrelatte et de Marcoule. J'ai aujourd'hui l'honneur, chers collègues, de renouveler devant vous cette invitation et je suis heureux de vous annoncer qu'une visite de ces installations sera organisée le 16 septembre prochain. Tous les États membres de cette instance sont invités à envoyer, s'ils le souhaitent, un représentant. Ma délégation sera disposée, dans les prochaines semaines, à vous fournir toutes les informations pratiques nécessaires.

(M. Dobelle, France)

Je le soulignais dans mon intervention du 27 mars dernier, la France joue le jeu de la transparence qui renforce la confiance. Son engagement en faveur du désarmement se traduit par des actes concrets. L'invitation qui est renouvelée devant vous aujourd'hui en témoigne à nouveau. C'est parce que la confiance, la transparence et la réciprocité constituent la base même de la sécurité collective et du désarmement que nous appelons la communauté internationale à s'atteler à la réalisation du plan d'action proposé par le Président de la République.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. J'invite maintenant le représentant de Sri Lanka à prendre la parole.

M. JAYATILLEKA (Sri Lanka) (parle en anglais): Madame la Présidente, permettez-moi de m'associer aux félicitations exprimées par mes collègues pour votre accession à la présidence de la Conférence et vous souhaiter un plein succès dans votre tâche, ne serait-ce que parce que nous savons, vous ayant observée dans l'exercice de vos fonctions précédentes, que vous êtes une excellente et proche amie de Sri Lanka.

Je souhaite vous faire entendre deux notes quelque peu différentes l'une de l'autre, mais pas du tout contradictoires. La première est une note d'optimisme.

En scrutant l'horizon politique mondial, on peut apercevoir un changement qui se profile; il nous permettra peut-être de remettre au premier plan l'idéal le plus noble de la Conférence, celui du désarmement complet et général; une lueur d'espoir est apparue à cet égard pour la dernière fois en 1986, à Reykjavik, mais a disparu depuis. C'est donc là une petite note d'optimisme et j'ose espérer que, dans un avenir proche, nous serons en mesure d'accomplir de réels progrès sur ce qui n'a malheureusement suscité jusqu'ici que de beaux discours.

La seconde note que j'aimerais vous faire entendre est celle du réalisme.

Comme vous le savez bien, Sri Lanka est depuis longtemps associée à la cause du désarmement, y a apporté une contribution sur le plan institutionnel et a assuré la présidence à d'importantes étapes du processus. De par notre emplacement géographique, notre situation, nous nous intéressons à cette cause, mais nous n'en sommes pas les acteurs. C'est donc avec une plus grande objectivité que nous pouvons réfléchir au débat et aux échanges de vues. Ce faisant, je pense qu'il nous faut être un peu plus réaliste que nous ne l'avons été jusqu'ici. Il ne fait aucun doute que le document CD/1840 constitue un bon point de départ pour la discussion. Sri Lanka en est intimement convaincue, ayant contribué à la rédaction du texte qui en est le précurseur. J'aimerais toutefois appeler l'attention sur certaines anomalies structurelles sous-jacentes, des questions de géométrie, qu'il faut aborder si l'on veut réussir dans notre entreprise.

Voici ce que j'entends par là. Le document CD/1840, tout comme le texte précurseur, privilégie un point de l'ordre du jour par rapport aux autres. Il est possible que cela procède d'une certaine logique, l'argument étant que les perspectives de négociations de fond sur ce point sont bien plus grandes. Or, ce point de l'ordre du jour placé au-dessus des autres concerne certains États membres davantage que d'autres. Maintenant, si ceux-là estiment que leurs intérêts nationaux fondamentaux ne concordent pas avec l'esprit du projet CD/1840, il n'est pas question

(M. Jayatilleka, Sri Lanka)

de les considérer comme une simple poignée de récalcitrants convaincus que les enjeux sont plus importants pour eux, si je puis dire, et il y a donc lieu de prendre très au sérieux leurs préoccupations. Si ces États ont l'impression qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de nuances ici, et que ce sont leurs intérêts fondamentaux en matière de stratégie et de sécurité qui sont en jeu, nous pourrions bien avoir à faire mieux qu'avant pour les amener à adhérer au projet. Pour ce faire, peut-être nous faudra-t-il aborder les autres points de l'ordre du jour sous un nouvel angle: chacun sait que, pour certains États, il existe un lien non apparent, et il pourrait être possible d'avancer sur la question des matières fissiles, par exemple, si des progrès étaient réalisés sur certains des autres points de l'ordre du jour. Donc, en fonction du sérieux et de la sincérité avec lesquels nous agissons, même dans la hiérarchisation des questions, il se pourrait que, pour avancer, nous ayons à revoir et relever le degré de priorité accordé à certains des autres points de l'ordre du jour.

Cela dit, je voulais juste partager ces quelques réflexions avec vous, tout en réaffirmant que nous sommes convaincus que le projet CD/1840 constitue bel et bien une base solide pour mener de très sérieuses négociations et qu'il ne devrait pas être rejeté inconsidérément par qui que ce soit.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de Sri Lanka pour sa déclaration et ses paroles aimables à mon égard, et donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. WANG Qun (Chine) (parle en chinois): Merci Madame la Présidente. Avant tout, la délégation chinoise tient à vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes très heureux que l'Ambassadrice Rocca imprime sa vision de femme à la Conférence, et nous espérons que nos travaux s'en trouveront dynamisés. Nous vous souhaitons un plein succès dans votre entreprise. La délégation chinoise est prête à coopérer totalement avec vous.

La délégation chinoise note que dans sa déclaration, l'Ambassadrice Rocca a très clairement formulé le vœu que la Conférence parvienne à un consensus sur le programme de travail, même s'il vient un peu tard. Nous avons également noté que, depuis la deuxième partie de la session, quelques délégations ont exprimé divers points de vue, y compris des préoccupations, concernant les travaux de la Conférence. Nous espérons sincèrement que toutes les parties concernées seront en mesure de poursuivre les efforts visant à instaurer un dialogue constructif et des consultations afin de réduire les divergences et de parvenir à s'entendre sur un programme de travail acceptable par tous au plus vite.

Enfin, nous notons que dans sa déclaration, l'Ambassadrice Rocca a suggéré de tenir des débats informels fin juillet et en août au sujet des travaux de la Conférence avant que nous n'arrêtons un programme de travail. Nous notons aussi que le distingué Ambassadeur de la Fédération de Russie a présenté, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, une proposition précise à laquelle la Chine souscrit pleinement.

Pour résumer, la délégation chinoise est disposée à coopérer avec les autres délégations afin que la Conférence progresse dans ses travaux.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration et pour ses paroles aimables à mon égard. J'invite maintenant le représentant de la Nouvelle-Zélande à prendre la parole.

M. MACKAY (Nouvelle-Zélande) (parle en anglais): Madame la Présidente, permettez-moi de faire écho aux félicitations de mes collègues pour votre accession à la présidence. Nous sommes très impatients de travailler avec vous, tout comme nous l'avons été de travailler avec chacun de vos prédécesseurs tout au long de l'année.

Je souhaite aborder quelques points qui ont été soulevés au cours des échanges de ce matin. Je pense que ces échanges de vues ont été utiles sur un certain nombre de sujets. Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour la proposition que vous avez formulée en faveur de la reprise des débats informels sur les questions fondamentales; nous serions véritablement heureux de voir ce vœu réalisé. Nous pensons que tout ce qui – pour reprendre votre formulation – permettra aux membres de la Conférence de se remémorer tous les points dont nous sommes saisis ne pourra qu'être positif, et, s'il contribue en plus au progrès sur la voie d'un consensus sur le document CD/1840, ce sera aussi très appréciable. Il est également important, à l'évidence, comme vous l'avez indiqué, qu'à ce stade nous gardions bien à l'esprit la nature du rapport final que la Conférence présentera comme le fruit de ses travaux menés tout au long de l'année.

Nous avons pris note de la proposition de notre distingué collègue de la Fédération de Russie, soutenue par notre distingué collègue de la Chine, selon laquelle en cas de prolongation des débats, s'il n'a pas été possible d'achever la discussion lors d'une séance, il devrait être possible de prévoir du temps supplémentaire dans le cadre, par exemple, d'une manifestation parallèle ou de tout autre arrangement; nous pensons que c'est là une excellente idée. Il va de soi que nous ne pourrions souhaiter interrompre prématurément le débat à ce stade. Je pense qu'il convient également de dire que nous nous trouvons en quelque sorte entre deux feux; je pense d'ailleurs savoir que la Conférence s'est trouvée dans une telle situation un certain nombre de fois. Je pense qu'il est clair pour chacun de nous que tant que nous n'aurons pas engagé les négociations, les États ne seront pas désireux, voire seulement capables pour nombre d'entre eux, de dégager les formes de ressources requises pour un débat digne de ce nom sur l'un quelconque de ces points. Cela étant dit, nous avons assisté, je crois, à quelques échanges de qualité sur ces points par le passé, et comme je l'ai dit, votre proposition nous semble très judicieuse et mérite que nous la soutenions pleinement.

Le deuxième point que je voulais aborder concerne le projet CD/1840, auquel plusieurs de nos collègues se sont référés ce matin. Nous ne manquerions pas d'apporter notre appui à vos commentaires et à l'appel que vous avez lancé afin que les délégations s'orientent vers un consensus sur la base du document CD/1840. Vous l'avez dit, il ne satisfait pas les intérêts de tous, mais nous pensons aussi qu'il constitue la meilleure base possible pour faire progresser la Conférence dans ses travaux. Bien qu'il soit assez tard déjà pour s'entendre sur un programme de travail, comme l'a dit notre distingué collègue de la délégation chinoise, il n'est en réalité jamais trop tard. Nous nous associons fortement aux commentaires qui ont été faits ici même sur le projet CD/1840.

Pour ce qui est de notre position nationale, nous serions également très heureux d'entamer les négociations sur tout point fondamental dont la Conférence est saisie. En tant qu'État qui

(M. Mackay, Nouvelle-Zélande)

n'est pas doté d'armes nucléaires et qui a adopté une position très ferme au sujet des armes nucléaires, nous souhaiterions tout particulièrement voir les négociations débiter sur le désarmement nucléaire. Cela étant dit, nous reconnaissons qu'il faut bien commencer quelque part, et s'il est vrai, comme l'a dit notre distingué collègue de Sri Lanka, que les avis diffèrent grandement au sein de la Conférence quant à ce que notre programme de travail devrait précisément comprendre, il nous faut commencer, selon nous, par l'un des éléments fondamentaux. En réalité, aucune délégation – parmi celles qui n'ont pas de grand moyens – n'est en mesure d'entamer de véritables négociations simultanées sur toutes les questions fondamentales dont est saisie la Conférence. Ce n'est tout simplement pas réalisable sur le plan pratique. Revenons sur le dernier grand succès de la Conférence, qui remonte malheureusement à fort longtemps déjà. Ce fut bien sûr la Convention sur les armes chimiques. À l'époque, la Conférence n'a pas tenté de négocier en même temps sur une, deux, trois, voire quatre autres questions. Cela aurait été tout simplement impossible. Si nous avions été tentés de le faire alors, nous n'aurions pas aujourd'hui de Convention sur les armes chimiques et la communauté internationale en serait appauvrie d'autant, nous en serions tous très appauvris, et la sécurité nationale de chacun s'en trouverait affaiblie d'autant. Une nouvelle fois donc, j'en reviens au fait qu'il nous faut commencer quelque part. Il ressort clairement des commentaires formulés non seulement cette année mais aussi les années précédentes que le point sur lequel on a le plus de chances de pouvoir progresser est celui d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, tel qu'il est mentionnée dans le projet CD/1840.

Or j'en arrive parfois à penser, comme nous tous ici, que nous commettons une erreur en abordant séparément la question d'un tel traité. Si j'en reviens à ce que je disais précédemment, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, très fermement partisan du désarmement nucléaire, la Nouvelle-Zélande aimerait voir, veut voir – et les instructions reçues de ma capitale vont dans ce sens – des progrès sur le désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles contribuerait au désarmement nucléaire. Plus ce traité serait complet, plus il contribuerait au désarmement nucléaire. Nous aimerions donc qu'il soit assorti de dispositions relatives à la vérification. Nous aimerions que les stocks existants soient bel et bien pris en compte dans un tel traité. Nous ne nous attendons pas toutefois à ce que chacun accepte à l'avance le contenu d'un tel traité. Au moment d'entamer les négociations, nous défendrons certainement avec ardeur notre position et présenterons de solides arguments en faveur de la prise en compte de la vérification et des stocks existants dans le traité. Toutefois, selon nous, il ne serait pas réaliste, avant d'entamer les négociations, que chacun dans cette salle indique ce que devrait être le contenu du traité. Le contenu sera le résultat des négociations et il n'y a pas lieu de le déterminer avant les négociations.

J'aimerais maintenant passer au troisième point, étroitement lié lui aussi au désarmement nucléaire, à savoir la déclaration faite par nos distingués collègues des délégations australienne et japonaise concernant l'initiative lancée pour créer une nouvelle commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Il s'agit là encore d'une mesure dont nous nous félicitons très vivement. Cette commission pourrait jouer un rôle considérable en s'appuyant sur ce qu'ont fait la Commission de Canberra et la Commission de Tokyo, et sur d'autres travaux réalisés récemment, y compris bien évidemment ceux de la Commission Blix et les travaux qui ont été menés sous les auspices du Secrétaire général sur cette question de la plus haute

(M. Mackay, Nouvelle-Zélande)

importance tant sur le plan de la non-prolifération nucléaire que sur celui du désarmement nucléaire.

Comme d'autres collègues et nous-mêmes l'avons dit dans le cadre des comités préparatoires des conférences d'examen du TNP, à l'heure où nous mettons le cap vers la Conférence d'examen de 2020, il devient urgent d'arrêter une approche commune dans la perspective de cette conférence; je pense qu'il apparaît très clairement à chacun de nous qu'il nous faut aussi une direction interrégionale de haut niveau. Nous nous félicitons grandement de l'annonce faite par l'Australie et le Japon: cette solution nous permettra sans aucun doute d'avancer dans notre réflexion et nous procurera la direction interrégionale voulue. Nous tenons à remercier notre collègue australien pour l'indication selon laquelle le sénateur Evans, qui a d'extrêmement solides références dans ce domaine, comme dans bien d'autres d'ailleurs, va tenir de vastes consultations au fur et à mesure du processus.

Enfin, il nous reste à nous féliciter de l'annonce faite par notre collègue de la France au sujet des mesures de transparence et de confiance que prend son gouvernement et de l'invitation qu'il a adressée aux États membres de la Conférence du désarmement. Je crois que l'un des constats qui a été fait tant dans le cadre des comités préparatoires des conférences d'examen du TNP que des discussions informelles que nous avons tenues ici, à la Conférence du désarmement, sur le désarmement nucléaire par exemple, est que les mesures de transparence et de confiance peuvent jouer un rôle de premier plan en favorisant le désarmement nucléaire; la déclaration faite par le distingué représentant de la France, concernant la transparence et l'invitation à assister à la destruction d'installations de production de matières fissiles en est bien évidemment une composante importante.

Une fois encore, Madame la Présidente, je vous remercie des propositions que vous avez soumises et qui, à n'en pas douter, serviront de base pour la poursuite des débats au sein de la Conférence du désarmement.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande pour sa déclaration et pour ses paroles aimables à l'égard de la présidence.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits pour cette séance. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade. Cela ne semble pas être le cas.

Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. La Conférence se réunira demain, mercredi 25 juin, en séance plénière pour entendre une déclaration de M. Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne. La séance s'ouvrira à 10 heures précises dans cette salle.

La séance est levée à 11 h 5.
